

FÉV. 2025

LE CENTRE-SUD : UN QUARTIER FORT DE SES ORGANISMES EN ITINÉRANCE



CDC
CENTRE-SUD

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	3
L'IMPORTANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU CENTRE-SUD	3
Recommandation 1 : reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires pour faire face aux enjeux actuels	5
L'OUVERTURE DU DIALOGUE	6
Recommandation 2 : appuyer les projets du milieu communautaire face à la défiance	7
Recommandation 3 : soutenir la création d'espaces de dialogue et d'information	8
LE PARTAGE DES ESPACES PUBLICS	8
Recommandation 4 : favoriser une implantation de ressources sans réglementation de distance	10
Recommandation 5 : aménager des espaces publics facilitant la cohabitation	10
Recommandation 6 : inclure les personnes concernées et les organismes communautaires dans la planification territoriale	10
LA NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DE LA PART DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT	11
Recommandation 7 : appliquer les recommandations pour soutenir les actions terrain du communautaire	13
CONCLUSION	13
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	14
BIBLIOGRAPHIE	16



PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Corporation de développement communautaire (CDC) du Centre-Sud est le regroupement multisectoriel des organismes communautaires qui desservent la population du territoire Centre-Sud. Elle soutient, mobilise et concerté les parties prenantes locales pour développer un quartier solidaire, inclusif et représentatif de ses 80 organismes membres. Mandataire de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, la CDC Centre-Sud coordonne également les activités de la Table de développement social (TDS) Centre-Sud, soit la Table de quartier.

La CDC Centre-Sud aspire à une transformation sociale par et pour le quartier.

Ses 2 volets d'actions (CDC et Table de quartier) assurent le développement du Centre-Sud en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion. Cette approche permet d'agir collectivement et structurellement sur l'amélioration des conditions de vie des communautés, dans une perspective de justice sociale.

L'IMPORTANCE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU CENTRE-SUD

Un quartier historiquement communautaire

Le Centre-Sud est un quartier d'origine ouvrière qui a accueilli, au fil des décennies, plusieurs communautés marginalisées. En effet, au 19^e siècle, le Centre-Sud s'est développé en quartier ouvrier grâce à sa proximité avec le Port de Montréal et des voies ferrées. Toutefois, durant la moitié du 20^e siècle, une désindustrialisation progressive entraîne la fermeture d'usines et provoque une augmentation du chômage et une dégradation des conditions de vie (Burgess, 1997). Encore à ce jour, « [d]ans le Centre-Sud, la pauvreté est importante et concentrée » (Centraide du Grand Montréal, 2016, p. 1).

Face à cet appauvrissement, la population du Centre-Sud n'a cependant jamais baissé les bras. Elle a décidé de s'organiser et de miser sur son autonomisation. Ainsi, les années 1970 ont été très fertiles à la création de nombreux organismes communautaires, nés pour répondre aux besoins de la population du Centre-Sud (Écomusée du fier monde, 2025). Certains organismes, créés à cette époque, sont d'ailleurs encore actifs dans le quartier, pensons au Comité social Centre-Sud ou au

Comité logement Ville-Marie. Le Centre-Sud est donc fort de ses mouvements militants et communautaires, enracinés depuis de nombreuses années.

Toutefois, certains organismes se retrouvent dépourvus de moyens face aux enjeux sociaux actuels de plus en plus criants. En effet, depuis quelques années, et plus particulièrement depuis la pandémie de COVID-19, la précarité est de plus en plus visible dans le quartier. Les crises sociales, telles que la crise du logement, de la hausse du coût de la vie et des surdoses, rendent beaucoup plus visibles les vulnérabilités, comme l’itinérance.

Une expertise communautaire essentielle pour répondre aux besoins

Dans le quartier, une trentaine d’organismes communautaires travaillent présentement avec les personnes en situation d’itinérance et/ou qui vivent avec des enjeux de toxicomanie pour répondre aux conséquences de ces crises. Ils sont parfois à bout de souffle, car les ressources manquent pour accomplir pleinement leur mission. Le sous-financement des organismes communautaires a parfois même comme impact un abandon de certains services, comme le travail de rue, les services de répit, la relation d’aide individuelle et le soutien en logement social (RIOCM, 2014).

Tout de même, ces organismes sont résilients et continuent de répondre au meilleur de leurs capacités aux besoins du terrain. C’est pourquoi, durant les prochains mois, plusieurs nouvelles ressources ouvriront leurs portes afin d’offrir des services, tels que de l’hébergement, à des personnes en situation de précarité du quartier. Ces ressources sont essentielles pour répondre à des besoins de plus en plus criants en itinérance. Les organismes communautaires connaissent les populations avec qui ils travaillent et connaissent les besoins qui existent sur le terrain.

En revanche, nous savons que l’implantation de ressources communautaires ne fait pas l’unanimité dans le quartier ; un sentiment d’insécurité peut se faire ressentir. Mais il est important de se rappeler que personne n’est à l’abri d’être sans abri. Il est donc d’intérêt collectif de répondre aux besoins de notre voisinage. Nous devons lutter ensemble et être solidaires face aux crises sociales afin que tout le monde ait la possibilité de résider dignement dans le Centre-Sud. Nous croyons fermement que les organismes communautaires font partie de la solution pour un Centre-Sud plus inclusif et où il est possible pour chaque personne de bien vivre.

L'urgence de réinvestir financièrement dans le communautaire

Nous observons une tendance vers la privatisation de l'intervention sociale (Ducas, 2024 ; Rutland *et al.*, 2024). En effet, la Ville de Montréal a de plus en plus tendance à se tourner vers le secteur privé pour gérer les crises sociales. En octobre dernier, un budget de 120 000\$ a été alloué à une agence privée pour un projet de deux mois, afin qu'elle sillonne les rues de Montréal et qu'elle rapporte de l'information au service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (Ducas, 2024).

Selon nous, il serait beaucoup plus pertinent de réallouer ces ressources financières aux organismes communautaires, qui sont ancrés dans leur territoire et qui ont déjà une expertise, mainte fois démontrée, en intervention sociale. Le recours au secteur privé ne fait qu'offrir une solution temporaire et inefficace à des problèmes beaucoup plus permanents, qui demandent, entre autres, de recréer du lien social.

Recommandation 1 : reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires pour faire face aux enjeux actuels

Nous recommandons donc que la Ville de Montréal reconnaisse les organismes communautaires comme faisant partie de la solution aux crises de l'itinérance, du logement et des surdoses.

Cette reconnaissance ne doit pas être simplement symbolique. Elle doit dépasser les stratégies de communication et se matérialiser sur le terrain.

Cet appui peut entre autres se faire par une priorisation de l'expertise communautaire lorsqu'il est question d'intervention sociale, plutôt que de celle du secteur privé.

L'OUVERTURE DU DIALOGUE

Afin d'assurer une implantation harmonieuse et le maintien des ressources communautaires dans le quartier, la CDC Centre-Sud est d'avis qu'il est essentiel de miser sur l'ouverture du dialogue entre les parties prenantes du quartier (personnes logées et non logées, organismes communautaires, commerces, Arrondissement/Ville, bailleurs de fonds, etc.).

Renforcer le dialogue et l'empathie du quartier

En effet, un travail de concertation est nécessaire pour faciliter le partage de l'information quant à l'implantation de nouvelles ressources. Face à un climat social tendu dans le Centre-Sud et à une polarisation des idées, il est difficile pour les différents protagonistes de trouver des points d'entente. Pourtant, nous sommes convaincues que la grande majorité des parties prenantes du quartier souhaitent voir les conditions de vie s'améliorer pour les populations du quartier. Ainsi, il faut, selon nous, redévelopper notre capacité, comme quartier, à dialoguer. En recréant un sentiment de solidarité et de l'empathie au sein du Centre-Sud, nous sommes convaincues qu'il sera plus évident d'implanter des ressources qui permettent de répondre aux besoins de personnes en situation de précarité.

Un dialogue qui doit s'organiser...

Il incombe actuellement aux organismes communautaires de créer et de maintenir des espaces de dialogue, mais ceux-ci n'ont pas les ressources pour le faire. Ils doivent continuellement informer les citoyens et les citoyennes sur les projets à venir, faire la gestion du bon voisinage et mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation par rapport à leurs services. Nous croyons que ces organismes ne devraient pas être les seuls à défendre l'importance et la nécessité de leurs services.

La CDC Centre-Sud travaille actuellement à bâtir un projet qui permettra d'ouvrir le dialogue dans le quartier pour faciliter le travail des organismes communautaires et l'accomplissement de leur mission. Des rencontres citoyennes d'échange sur différents sujets, tels que les rôles et

responsabilités des différents protagonistes en lien avec les enjeux d’itinérance, seront entre autres organisées.

Et se partager entre les partenaires du quartier

La CDC Centre-Sud ne peut toutefois pas être seule à soutenir les organismes communautaires dans leur travail. Il est essentiel que les bailleurs de fonds et les différents paliers de gouvernement s’activent pour les soutenir. Il ne devrait pas revenir seulement aux organismes communautaires de faire de la sensibilisation et de l’éducation à la cohabitation dans nos quartiers.

Il s’agit d’une responsabilité collective, qui devrait être davantage partagée entre les partenaires du quartier, selon leurs compétences. Il est ainsi essentiel que les instances gouvernementales fassent leur part et qu’elles soient présentes dans les quartiers pour répondre aux questions des personnes qui y vivent, y travaillent et les fréquentent. Celles-ci sont parfois inquiètes et nous devons leur offrir des informations justes et claires.

Recommandation 2 : appuyer les projets du milieu communautaire face à la défiance

Nous recommandons ainsi à la Ville de Montréal de soutenir ces organismes dans leur mission en défendant les projets financés par des fonds provenant de la Ville centre ou des arrondissements. Cela signifie de prendre position dans l’espace public pour soutenir ces projets lorsqu’ils font face à des enjeux d’acceptation sociale. Cette recommandation devrait aussi s’appliquer aux autres paliers de gouvernement et aux bailleurs de fonds qui soutiennent financièrement des projets communautaires.

Recommandation 3 : soutenir la création d’espaces de dialogue et d’information

Nous recommandons aussi à la Ville de Montréal de soutenir la création d’espaces de dialogue entre les parties prenantes d’un même quartier (personnes logées et non logées, organismes communautaires, commerces, Arrondissement/Ville, etc.). Ce soutien peut se manifester par des ressources financières, mais aussi par la mobilisation de certaines ressources humaines disposées à participer à ces rencontres d’échange et offrir des informations justes et claires au public.

LE PARTAGE DES ESPACES PUBLICS

Un enjeu important lorsqu’une nouvelle ressource s’implante dans un quartier n’est pas le nombre de mètres auxquels elle se trouve d’une garderie ou d’une école, mais plutôt la conception inaccessible et non inclusive des espaces publics avoisinants.

Miser sur un partage harmonieux des espaces publics

Dans le Centre-Sud, cette réglementation entraînerait d’ailleurs des répercussions majeures sur les organismes déjà présents sur le territoire. Nous retrouvons sur le territoire une grande concentration d’organismes communautaires, dont plusieurs sont des centres d’injection supervisée, des refuges et des centres de jour. Nous croyons donc que cette mesure est irréaliste et qu’elle n’offre pas de réelle solution aux enjeux de cohabitation. Pour faciliter le vivre-ensemble, il faut, selon nous, davantage miser sur un partage des espaces publics plus harmonieux. Ceci nécessite une réflexion urbanistique qui doit prendre en compte différents types d’utilisation de l’espace public et prévoir une meilleure prise en compte des besoins des personnes marginalisées.

Toutefois, nous pouvons observer des tactiques répressives d’aménagement de l’espace public, tel que le *design hostile* pour réfréner certains types d’utilisation (Grimard et al., 2023). Nous pouvons penser au manque de toilettes dans les espaces publics, aux bancs qui empêchent les personnes de se coucher, ou qui sont parfois carrément retirés des espaces publics, au manque d’endroits pour jeter du matériel de consommation souillé, etc.

De plus, selon une synthèse des connaissances réalisée par le Comité Cohabitation UQAM et Marginalités Urbaines, « [L]es initiatives institutionnelles à Montréal semblent effectivement être marquées par un désir d’invisibiliser les communautés marginalisées, ou du moins d’atténuer les effets indésirables qui leur sont associés [dans les espaces publics] » (Gilbert et Mensah, 2023). Ainsi, le droit à la ville des personnes marginalisées se retrouve menacé par l’utilisation de pratiques répressives et par la judiciarisation des problèmes sociaux (*Ibid.*).

Prendre en compte les différents types d’utilisation

Le manque de considération des utilisations différenciées dans l’aménagement de l’espace public peut avoir pour impact de complexifier les relations entre les personnes logées et non logées. Il est normal de vivre un inconfort lorsque l’on trouve du matériel de consommation ou des déchets humains près de chez soi. Bien que nous considérons qu’aucune personne ne devrait être forcée à vivre dans la rue, nous ne pouvons pas ignorer les crises structurelles actuelles qui poussent trop de gens à s’y retrouver. Ainsi, une conception de l’aménagement urbain prenant en compte différents types d’utilisation des lieux publics pourrait permettre de pallier certaines problématiques.

Intégrer l’expérience vécue de l’itinérance

Finalement, afin d’assurer un développement réellement inclusif des espaces partagés, il importe de développer des stratégies permettant que les besoins des organismes communautaires et des personnes ayant une expérience vécue de l’itinérance soient pris en compte. Ces dernières « sont particulièrement qualifiées pour fournir des informations qui ne sont pas autrement disponibles » (Grimard *et al.*, 2023, p. 45). Ces expertises sont essentielles pour réfléchir l’aménagement des espaces publics. Il est alors nécessaire de les prendre en compte pendant, durant et après les processus de planification territoriale.

Recommandation 4 : favoriser une implantation de ressources sans réglementation de distance

La CDC Centre-Sud est d'avis que l'instauration d'une notion de distance minimale pour les centres d'injection supervisée, les refuges et les centres de jour est une mesure irréaliste, surtout sur le territoire du Centre-Sud. Nous recommandons ainsi de favoriser une implantation de ressources sans réglementation abordant la distance à laquelle doivent se retrouver certaines ressources.

Recommandation 5 : aménager des espaces publics facilitant la cohabitation

Les personnes qui habitent ou qui fréquentent des ressources communautaires n'y passent pas tout leur temps. Elles fréquentent aussi les espaces publics, comme tout le monde. Nous recommandons ainsi à la Ville de Montréal de développer une vision réellement inclusive et accessible des espaces publics. C'est-à-dire une vision qui prend en compte les différents types d'utilisation de ces espaces, dont ceux aux abords des organismes communautaires. Car tout le monde a le droit d'avoir un accès digne et équitable à la Ville.

Recommandation 6 : inclure les personnes concernées et les organismes communautaires dans la planification territoriale

Nous recommandons aussi que l'expertise des personnes marginalisées ainsi que des organismes communautaires soit prise en compte dans toutes les étapes du développement du territoire montréalais.

Les espaces publics ne pourront jamais répondre adéquatement à leurs besoins si leurs points de vue ne sont pas pris en considération.

LA NÉCESSITÉ D'UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DE LA PART DES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT

L'implantation de ressources communautaires dans les quartiers, pour qu'elle se déroule de façon harmonieuse, se doit d'être soutenue par les différents paliers gouvernementaux, dont la Ville de Montréal. Il est essentiel qu'un accompagnement structurant ait lieu avant, pendant et après l'implantation de nouvelles ressources au sein des quartiers. En effet, comme mentionné précédemment, les organismes communautaires sont limités dans leurs ressources humaines et matérielles et peinent à investir le temps et les ressources nécessaires pour faciliter l'intégration des nouvelles ressources au sein du quartier.

Les pistes d'actions suggérées pour la Ville de Montréal

Pour soutenir les organismes communautaires sur le terrain, différentes pistes d'actions peuvent être envisagées par les différents paliers de gouvernement, dont la Ville de Montréal :

- **Prendre position pour les organismes communautaires**

Les différents paliers de gouvernement bénéficient énormément du travail des organismes communautaires. En effet, les organismes pallient les lacunes dans les services publics. C'est pourquoi les paliers de gouvernement devraient soutenir ouvertement le travail des organismes communautaires. Ces derniers ont besoin de l'appui public et financier de leurs bailleurs de fonds, surtout en ces temps où certaines ressources ont de la difficulté à être acceptés socialement. Les organismes communautaires sont essentiels et ne sont pas responsables des crises sociales qui sont de plus en plus visibles dans l'espace public.

- **Offrir des formations aux commerces et aux personnes travaillant dans les lieux publics (bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ou soutenir l'offre de formation par des organismes communautaires**

Les commerces et le personnel des infrastructures publiques ne sont que très rarement formés pour faire face à des enjeux de cohabitation complexes. Il est donc normal que ces

personnes se retrouvent dépourvues lorsqu'elles vivent des interactions plus difficiles dans le cadre de leur travail. Ainsi, des formations pourraient leur être offertes afin qu'elles puissent avoir des outils pour faire face à ce type d'interaction. Ces formations peuvent faciliter l'ouverture à l'autre et le dialogue. Des organismes, tel que Spectre de rue, offrent ce type de formation dans le quartier Centre-Sud et pourraient bénéficier d'un soutien financier de la part de la Ville de Montréal pour consolider leur offre.

- **Fournir des outils à la population pour faciliter la cohabitation ou soutenir la création de ce type d'outils**

Des outils peuvent être créés pour permettre aux personnes d'être informées sur les enjeux de cohabitation et de mieux comprendre comment y faire face. La CDC Centre-Sud travaille d'ailleurs présentement sur un guide s'adressant aux personnes habitant dans le quartier. Il a pour but d'informer sur l'historique du Centre-Sud, les ressources communautaires, les outils pour favoriser le vivre-ensemble et sur l'importance des organismes communautaires. Ce guide, qui est coconstruit avec des organismes communautaires du quartier, servira aussi de support pour ouvrir la conversation avec la population du quartier sur les enjeux de cohabitation. Ce genre d'outil peut favoriser le dialogue et le vivre-ensemble dans les communautés. Ce dialogue est, selon nous, essentiel pour faciliter des relations plus harmonieuses entre les personnes logées et non logées, les organismes communautaires et les commerces.

Recommandation 7 : appliquer les recommandations pour soutenir les actions terrain du communautaire

Ainsi, nous recommandons que la Ville de Montréal et aux autres paliers de gouvernement d'appliquer les pistes d'actions suivantes :

- Prendre position pour les organismes communautaires.
- Offrir des formations aux commerces et aux personnes travaillant dans les lieux publics (bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ou soutenir l'offre de formation par des organismes communautaires.
- Fournir des outils à la population pour faciliter la cohabitation ou soutenir la création de ce type d'outils.

CONCLUSION

En conclusion, il apparaît évident que la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale dans le quartier Centre-Sud repose sur un effort collectif soutenu. Si les organismes communautaires jouent un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins de la population vulnérable, ils ne peuvent porter seuls la responsabilité d'assurer une cohabitation harmonieuse et durable. Pour que ces efforts portent fruit, il est essentiel que les différentes parties prenantes et paliers de gouvernement travaillent ensemble, en soutenant activement les projets communautaires et en favorisant le dialogue au sein du quartier.

Nous croyons fermement que la mise en place d'espaces de discussion, l'inclusion des personnes marginalisées dans les processus décisionnels et l'aménagement d'espaces publics plus inclusifs sont des leviers essentiels pour bâtir un quartier solidaire et équitable. C'est dans cet esprit de concertation et de solidarité que la CDC Centre-Sud poursuivra son engagement envers un développement harmonieux du Centre-Sud, tout en invitant la Ville de Montréal et les autres partenaires à faire de même. Ensemble, nous avons la responsabilité et le pouvoir de construire un quartier où chaque personne peut vivre dignement.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : reconnaître le rôle essentiel des organismes communautaires pour faire face aux enjeux actuels

Nous recommandons donc que la Ville de Montréal reconnaisse les organismes communautaires comme faisant partie de la solution aux crises de l'itinérance, du logement et des surdoses. Cette reconnaissance ne doit pas être simplement symbolique. Elle doit dépasser les stratégies de communication et se matérialiser sur le terrain. Cet appui peut entre autres se faire par une priorisation de l'expertise communautaire lorsqu'il est question d'intervention sociale, plutôt que de celle du secteur privé.

Recommandation 3 : soutenir la création d'espaces de dialogue et d'information

Nous recommandons aussi à la Ville de Montréal de soutenir la création d'espaces de dialogue entre les parties prenantes d'un même quartier (personnes logées et non logées, organismes communautaires, commerces, Arrondissement/Ville, etc.). Ce soutien peut se manifester par des ressources financières, mais aussi par la mobilisation de certaines ressources humaines disposées à participer à ces rencontres d'échange et offrir des informations justes et claires au public.

Recommandation 4 : favoriser une implantation de ressources sans réglementation de distance

La CDC Centre-Sud est d'avis que l'instauration d'une notion de distance minimale pour les centres d'injection supervisée, les refuges et les centres de jour est une mesure irréaliste, surtout sur le territoire du Centre-Sud. Nous recommandons ainsi de favoriser une implantation de ressources sans réglementation abordant la distance à laquelle doivent se retrouver certaines ressources.

Recommandation 5 : aménager des espaces publics facilitant la cohabitation

Les personnes qui habitent ou qui fréquentent des ressources communautaires n’y passent pas tout leur temps. Elles fréquentent aussi les espaces publics, comme tout le monde. Nous recommandons ainsi à la Ville de Montréal de développer une vision réellement inclusive et accessible aux différents types d’utilisation des espaces publics dans la Ville et aux abords des ressources communautaires. Tout le monde a le droit d’avoir un accès digne et équitable à la Ville.

Recommandation 6 : inclure les personnes concernées et les organismes communautaires dans la planification territoriale

Nous recommandons aussi que l’expertise des personnes marginalisées ainsi que des organismes communautaires soit prise en compte dans toutes les étapes du développement du territoire montréalais.

Les espaces publics ne pourront jamais répondre adéquatement à leurs besoins si leurs points de vue ne sont pas pris en considération.

Recommandation 7 : appliquer les recommandations pour soutenir les actions terrain du communautaire

Ainsi, nous recommandons que la Ville de Montréal et aux autres paliers de gouvernement d’appliquer les pistes d’actions suivantes :

- Prendre position pour les organismes communautaires.
- Offrir des formations aux commerces et aux personnes travaillant dans les lieux publics (bibliothèques, centres de loisirs, etc.) ou soutenir l’offre de formation par des organismes communautaires.

Fournir des outils à la population pour faciliter la cohabitation ou soutenir la création de ce type d’outil.

BIBLIOGRAPHIE

- Burgess, J. (dir.). (1997). Introduction. Dans *Paysages industriels en mutation* (p. 3-10). Écomusée du fier monde.
- Centraide du Grand Montréal. (2016). *Le Centre-Sud et le Centre-ville : Analyse territoriale 2016-2017*. <chrome-extension://efaidnbnmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.centraide-mtl.org/wp-content/uploads/2021/01/Portrait-Montreal-Centre-Sud-Centre-ville-2016-2017.pdf>
- Ducas, I. (2024, 31 octobre). Arrondissement de Ville-Marie: Des agents de sécurité privés pour patrouiller dans les quartiers les plus touchés par le crime. *La Presse*, Justice et faits divers. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2024-10-31/arrondissement-de-ville-marie/des-agents-de-securite-privés-pour-patrouiller-dans-les-quartiers-les-plus-touchés-par-le-crime.php>
- Écomusée du fier monde. Exposition permanente - Une population mobilisée. 2025.
- Gilbert, I. et Mensah, M. N. (2023). *Synthèse des connaissances sur la cohabitation avec les personnes en situation de marginalité urbaine au sein et autour du campus de l'UQAM*.
- Grimard, C., Wagner-Lapierre, S., Prince, É., Blank, S., Lapalme, V. et Levasseur, É. (2023). *Architecture + Itinérance : pratiques inclusives pour une ville solidaire*. Architecture Sans Frontières Québec.
- RIOCM. (2014). *Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais : Des conclusions qui appellent à la mobilisation*. <https://riocm.org/wp-content/uploads/2014/11/rapport-riocm-sous-financement-nov2014.pdf>
- Rutland, T., Nicoletti, O. et Trépanier Capistran, L. (2024, 13 décembre). La ville punitive 2.0. *Le Devoir*, Idées. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/825984/idees-ville-punitive-2-0>